Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

SELUARL XAVIER MOAL
3 rue Kéravel
29200 BREST

V/REF :
N/REF : 83 B 40034 / 2011-A-2586

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 27/06/2011,

P.V. d'assemblée du 31/05/2011
- Changement de Président

Concernant la société

ABALLEA BRUNO
Société par actions simplifiée
le Vourn
29233 Cléder

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2586 le 27/06/2011
R.C.S. BREST 327 166 922 (83 B 40034)

Fait à BREST le 27/06/2011,

Le Greffier

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST
Finistère

SANS VALEUR LEGALE

SANS
VALEUR
LEGALE

SOCIETE ABALLEA BRUNO

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 50.000 euros
Siège social : Le Vourn
29233 CLEDER
R.C.S. BREST 327 166 922

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze,
Le trente et un mai, à neuf heures,

Les associés de la Société ABALLEA BRUNO, Société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros, divisé en 500 actions de 100 euros de valeur nominale, dont le siège social est situé Le Vourn 29233 CLEDER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 327 166 922, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été faite par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno ABALLEA, président,

Le président constate la présence à l'assemblée de :

- Monsieur et Madame Bruno ABALLEA, qui détiennent 166 actions en toute propriété et 286 actions en usufruit.

Par ailleurs :

- Monsieur Laurent ABALLEA, qui détient 24 actions en toute propriété et 143 actions en nue-propriété, est représenté par Madame Muriel ABALLEA aux termes d'un pouvoir qui demeurera ci-annexé,
- Mademoiselle Audrey ABALLEA, qui détient 24 actions en toute propriété et 143 actions en nue-propriété, est représentée par Madame Muriel ABALLEA aux termes d'un pouvoir qui demeurera ci-annexé,

Le Commissaire aux Comptes de la Société, est absent et excusé.

Est constatée la présence à l'assemblée de Monsieur Frédéric LEFEVRE.

Les associés présents ou représentés possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité du capital requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

n · 6 AB
FL

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président, à savoir :
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par :

- Monsieur et Madame Bruno ABALLEA au profit de la société FAHR, dont le représentant légal est Monsieur Frédéric LEFEVRE, de la totalité des 166 actions en toute propriété et 286 actions en nue-propriété leur appartenant dans la Société,
- Monsieur Laurent ABALLEA au profit de la société FAHR, dont le représentant légal est Monsieur Frédéric LEFEVRE, de la totalité des 24 actions en toute propriété et 143 actions en nue-propriété lui appartenant dans la Société,
- Mademoiselle Audrey ABALLEA au profit de la société FAHR, dont le représentant légal est Monsieur Frédéric LEFEVRE, de la totalité des 24 actions en toute propriété et 143 actions en nue-propriété lui appartenant dans la Société,

moyennant le prix total de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (1 473 600 €), soit DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE SEPT EUROS ET VINGT CENTIMES (2 947,20 €) par action, avec ajustement du prix en cas de variation de la situation nette au jour de la cession par rapport à la situation nette garantie.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

n.b AB

F.L

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bruno ABALLEA de son mandat de Président, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 31 mai 2011, pour une durée indéterminée :

Monsieur Frédéric LEFEVRE, né le 26 février 1977 à NANTES (44), demeurant 25 Rue du Général de Gaulle 29290 SAINT-RENAN.

Monsieur Frédéric LEFEVRE, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Celles-ci seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes suivantes :

Frédéric LEFEVRE *(1)*

Bon pour acceptation des fonctions de président.

Bruno ABALLEA

Muriel ABALLEA

Laurent ABALLEA

Audrey ABALLEA

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de président »

F.L